



Possibilité d'opposition à une demande de mise sous tutelle

Par **camuset**, le **24/03/2009** à **20:22**

ce message s'adresse à Laure

Bonjour,

merci de votre réponse

il s'agit bien d'une mise sous tutelle

ma mère réside en maison de retraite depuis un peu plus d'un an

les 3 enfants participent aux frais d'hébergement sur décision de justice

à la demande d'une de mes sœurs ma mère a été vue par 2 fois au moins par un médecin qui aurait décelé un début d'alzheimer (difficultés pour la toilette et gestion de ses biens)

notre sœur aînée peut être afin d'interrompre momentanément sa participation aux frais a-t-elle fait cette demande ou par manque de confiance en nous?

mon autre sœur et moi-même son fils ne voyons pas l'intérêt de cette mesure qui ne changera en rien notre participation aux frais d'hébergement...

le placement en maison de retraite nous semble suffisant pour son encadrement et l'aide dont elle a besoin sachant qu'elle ne gère plus ses finances qui se résument à un minimum (assurances abonnements journaux produits d'hygiène)

il n'y a par ailleurs aucun souci d'ordre financier ma sœur gère de façon plus qu'honnête et est la seule présente au quotidien et garde également à sa charge une partie des frais puisqu'elle fait les courses pour ma mère....

pourriez-vous m'indiquer la procédure que nous puissions envisager afin de nous opposer à cette mesure?

merci de l'attention que vous voudrez bien porter à notre problème

Cordialement,

Hubert